I. Généralité opérationnelle

En droit français, les agressions sexuelles sont une catégorie d'**infractions pénales.**
On distingue :

- **L'agression sexuelle** : toute atteinte sexuelle dépourvue de pénétration commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.

- **Le viol** : agression sexuelle avec acte de pénétration.

Ce type de situation est particulièrement délicat. La victime peut être une femme, un homme, un enfant ou une personne âgée. Ce type d'agression est source d'une souffrance psychique extrême, où la victime a perdu tout sentiment de sécurité.

II. Procédure opérationnelle

A. Abordage de la victime

Si possible, la personne qui abordera la victime ne sera pas du même sexe que l'agresseur car il est plus difficile pour la victime de communiquer avec une personne du même sexe que celui-ci.

- Privilégier un seul et unique interlocuteur.
- Eviter de se rassembler autour de la victime.
- Préférer une position semi-assise (plus rassurante).
- Couvrir la victime.
- Ne jamais la laisser seule.
- Parler à la victime avant de la toucher et lui expliquer votre rôle.
- Utiliser le regard pour lui montrer votre bienveillance.

B. Bilan de la victime

- S'intéresser essentiellement aux traumatismes physiques.
- Eviter de trop questionner sur les faits.
- Eviter le contact physique, sauf si geste d'urgence (toujours porter des gants) : il majore le traumatisme psychologique et risque de pollution des indices (poils, cheveux….) notamment si agression < 72h (pour les prélèvements).
- Penser à reformuler ce que vous avez compris.
- Regrouper et conserver ses vêtements qui seront isolés par la police dans un sac papier (éviter le sac plastique) afin de préserver au mieux les traces d'ADN.
- Eviter de déplacer les objets, avec les mêmes précautions qu'une scène de crime.
- Si l'agression vient de se produire, conseiller à la victime de ne pas se laver, ni nettoyer ses vêtements et sous-vêtements, ni ranger la « scène » de l'agression.

Lors de la transmission du bilan, le médecin régulateur décidera un transport de la victime au service d'urgences [(1)] ou en service de gynécologie.

[1] Hôpitaux de référence pour ce type d'agression : CHU Nord et CH Roanne.